

I. Les missions d'INTERET A AGIR

AGIR PAR LE DROIT POUR UN MONDE SOLIDAIRE ET RESPECTUEUX DES ETRES VIVANTS

Nous avons tous intérêt à agir pour la défense de nos biens communs et des droits fondamentaux : lutter contre le dérèglement climatique et préserver la biodiversité, favoriser le respect des droits fondamentaux des personnes vulnérables, le respect du droit à la santé, répartir équitablement la valeur économique et les responsabilités sur des chaînes de production mondiales, préserver les libertés individuelles et démocratiques à l'heure des technologies numériques... Autant de sujets qui posent des défis immenses et malheureusement, **trop souvent déséquilibrés parce que terrain d'affrontement entre intérêts particuliers et intérêt général.**

Parce que la vocation du droit est d'établir ou de rétablir la justice et l'équité, des juristes universitaires et praticiens se sont rassemblés pour équilibrer les rapports de force au service de la protection des biens communs et des droits humains.

Le procès à condition d'être utilisé et orienté vers cette protection constitue **un levier stratégique majeur pour faire évoluer les normes et en assurer l'efficacité.**

Intérêt à Agir mettra ses expertises, ses compétences et ses ressources au service de l'équilibre des parties engagées dans la défense des Biens Communs et des Droits Fondamentaux.

Par cette alliance de compétences, l'association Intérêt à Agir peut **outiller et accompagner juridiquement toute entité disposant d'un intérêt à agir** au titre de la cause d'intérêt général qu'elle défend :



Pr. Béatrice Parance

Droit de l'environnement



Me. Éléonore Delatouche

Fondatrice et Directrice Générale



Pr. Hervé Rihal

Droit sanitaire et social



Me. Caroline Gérard

Droit public



Pr. Laurence Dubin

Droit International
Économique



Me. Sébastien Mabile

Droit de l'environnement



Pr. Bérangère Taxil

Droit des réfugiés



Pr. Judith Rochfeld

Droit de l'environnement
et libertés numériques

L'association INTERET A AGIR à ce jour :

- ⇒ Plus de **30 membres professionnels adhérents** : Professeurs, Doctorants, Avocats, juristes d'associations, Elèves-avocats et Etudiants qui s'engagent à œuvrer pour la réalisation de l'objet d' « INTERET A AGIR ».
- ⇒ **12 membres ambassadeurs** qui s'engagent à œuvrer pour la réalisation de l'objet d' « INTERET A AGIR » et en assurer la promotion au sein de la société civile :
 - Antoine GARAPON – magistrat honoraire, membre de l'Institut des hautes études sur la Justice
 - Cécile RENOARD – Docteur en philosophie et prés. du Campus de la Transition
 - Ivar EKELAND – Professeur émérite Paris Dauphine
 - Maxime de ROSTOLAN – fondateur Fermes d'Avenir
 - Françoise MOTHES – magistrat honoraire et ex- adjoint au défenseur des droits
 - Matisse BONZON – dir. Accélérateur Mob Citoyenne
 - Eva JOLY : Avocat, magistrat honoraire
 - Laurence FABRE : anime le programme secteur privé à travers le Forum des Entreprises Engagées de *Transparency France*
 - Joseph VALANTIN : magistrat honoraire
 - France Lyne MARANO : Professeur émérite de biologie cellulaire et de toxicologie à l'Université Paris-Diderot et membre du haut conseil de la santé publique
 - Sébastien RUIZ : Secrétaire général du Fonds de dotation AGNES B
 - Olivier LEGRAIN : Président du Fonds de dotation RIACE
- ⇒ 6 membres bénéficiaires :
 - La Ligue pour la protection des oiseaux
 - POLLINIS
 - Notre Affaire à Tous
 - France Terre d' Asile
 - La ville de GRENOBLE
- ⇒ Un partenariat avec « **THE LIGHTHOUSE** » – Clinique Juridique Université d'ANGERS

B- Intérêt à Agir soutient et coordonne des actions réellement transformatrices autour de 6 axes :

1. Protection de l'environnement
2. Respect de la dignité humaine
3. Migrations
4. Économie responsable

- 5. Libertés numériques
- 6. Santé publique

1. Protection de l'environnement : faire appliquer les dispositions juridiques protégeant l'environnement, adoptées au cours des deux dernières décennies mais encore largement ineffectives.

- ⇒ **Prévention : assurer la transparence de l'évaluation scientifique préalable aux décisions publiques ayant un impact sur l'environnement**
- ⇒ **Préjudice écologique : permettre la réparation des préjudices écologiques, notamment les atteintes à la biodiversité**

2. Respect de la dignité : soutien juridique aux associations dont l'objet concourt à la résorption des situations de précarité et de vulnérabilité, qui sont attentatoires à la dignité humaine et appauvrissent nos systèmes économiques.

- ⇒ Habitat indigne : systématiser le relogement des occupants
- ⇒ Aide à domicile : améliorer la prise en charge des aides à domicile
- ⇒ Accessibilité urbaine et numérique des handicapés

3. Migrations : Les droits fondamentaux des personnes migrantes, et particulièrement ceux des personnes en besoin de protection internationale, sont fréquemment atteints. Intérêt à Agir participe à la protection de ces droits par :

- ⇒ Le soutien de recours stratégiques :
 - Diffusion et industrialisation des recours en contestation des conditions et des motifs de rétention des personnes migrantes
 - Mobilisation autour de la question des voies légales d'accès offertes aux personnes en besoin de protection internationale
 - Protection du droit de mener une vie familiale normale des personnes protégées par la France au titre de l'asile
 - A plus long terme : Contraindre la France à respecter ses engagements en matière de recherche et de sauvetage en mer dans le contexte des migrations en mer méditerranée.
- ⇒ La diffusion d'informations juridiquement justes
 - Formation des personnels non-juristes des associations accompagnant les personnes aux prises avec des problèmes relevant du droit des étrangers et du droit d'asile
 - Éveil à la question migratoire des enfants et adolescents en milieu scolaire
 - Information des élus et agents administratifs sur les cadres juridiques en droit des étrangers et en droit d'asile

4. Économie responsable : Remédier à l'asymétrie entre les droits internationalement protégés des entreprises multinationales et leurs maigres obligations sociales et environnementales. Trois outils contentieux stratégiques sont envisagés :

- ⇒ La législation française sur le devoir de vigilance des entreprises qui permet de fonder des actions contentieuses en responsabilité contre des groupes de société (français ou étrangers) pour manquement au devoir de vigilance.
- ⇒ La compétence universelle des juridictions sociales pour engager la responsabilité de mères pour des violations des droits sociaux fondamentaux commises par des filiales ou des s
- ⇒ Sous-traitants étrangers
- ⇒ -Le dépôt (insuffisamment pratiqué) de mémoires en *amici curiae* dans le contentieux d'arbitrage d'investissement afin de garantir par les investisseurs étrangers le respect d'obligations humaines et environnementales.

5. Libertés numériques : garantir les droits et libertés des personnes dans un contexte de monétisation et de surveillance croissante de leurs données personnelles par les outils numériques.

- ⇒ Données personnelles : permettre aux individus d'avoir une maîtrise de leurs données personnelles et concevoir des modèles d'affaires et de gouvernement compatibles
- ⇒ Démocratie : favoriser la participation démocratique des personnes aux choix technologiques ayant une influence décisive sur leurs vies

6. Santé publique : Réflexions sur l'approche juridique du risque sanitaire (précaution, indemnisation) et une surveillance des dérives sécuritaires de l'état d'urgence sanitaire :

- ⇒ Accompagner les lanceurs d'alerte
- ⇒ Accompagner l'action de groupe en santé, dispositif mis en œuvre en 2016 et sous-exploité.
- ⇒ Accompagner les saisines du Conseil constitutionnel en lien avec les enjeux de santé publique.

C- Nos actions en 2020/ 2021

- ⇒ Contributions extérieures au Conseil Constitutionnel dans le cadre de la saisine, par 60 députés et 60 sénateurs, n°2020-809 DC sur **la constitutionnalité de la loi relative à la mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire** : pour le Syndicat National des Apiculteurs, l'ONG Terre d'Abeilles, la ligue des droits de l'homme et INTERET A AGIR.
- ⇒ Soutien de 2 actions en justice visant à obtenir **réparation des préjudices économiques et environnementaux** causés par la commercialisation et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
- ⇒ Soutien d'une action
- ⇒ Soutien d'actions menées par l'Espace solidarité Habitat, structure d'accès au droit de la Fondation Abbé Pierre afin notamment :
 - d'inciter la France à prendre les mesures de nature à **garantir l'effectivité du droit au logement inscrit dans la loi**

- De **lutter contre la précarité énergétique des ménages menacés d'expulsion**
- De faire reconnaître les discriminations subies par les ménages à faibles ressources dans l'accès au logement social et de les éviter.
- ⇒ Soutien d'actions menées par FRANCE TERRE d'ASILE sur la problématique de rétention sans perspective d'éloignement
- ⇒ Soutien d'une action relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne
- ⇒ Groupes de travail en cours avec le SECOURS CATHOLIQUE, L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE, OXFAM, RECLAIM FINANCE , LES AMIS DE LA TERRE
- ⇒ Conseil auprès des villes de NANTES et de GRENOBLE et des acteurs de l'insertion professionnelle des migrants, et réfugiés.
- ⇒ Certification organisme de formation en cours
 - Catalogue de formation des élus et des fonctionnaires en droit des étrangers et droits d'asile

II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION INTERET A AGIR

1/ Un Conseil d'Administration composé de :

- *Président* : Thomas LAFFOURCADE : chef d'entreprise
- *Trésorier* : Vincent TIGNON : chef d'entreprise
- *Secrétaire* : Me Christophe THEVENET : Avocat au barreau de Paris et membre du Conseil National des Barreaux
- Laurène BOUNAUD : Directrice exécutive du media d'investigation *Disclose*
- Jeanne LAFFOURCADE : Etudiante, sciences po Paris
- Hervé RIHAL : Professeur émérite de l'université de droit d'ANGERS
- Bertrand GALICHON : Médecin Urgentiste Hôpital Lariboisière- Administrateur du Secours Catholique et Président des médecins catholiques de France.

2/ Un conseil Scientifique composé de :

- Me Sébastien MABILE : Avocat au barreau de PARIS et Docteur en droit
- Me Caroline GERARD : Avocat au barreau de PARIS et Docteur en Droit
- Pf Béatrice PARANCE : Professeur de droit privé – Paris 8
- Pf Judith ROCHFELD : Professeur de droit privé – Paris 1
- Pf Laurence DUBIN : Professeur de droit international –Paris 1
- Pf Bérangère TAXIL : Professeur de droit International – Angers
- Me Laure ABRAMOWITCH – Avocat au barreau de DIJON et docteur en droit

Le comité scientifique est un organe purement consultatif sans aucun pouvoir de direction. Il a pour rôle de proposer au conseil d'administration des thèmes et des causes à retenir pour orienter l'action de l'association.

3/ Un comité de surveillance composé de :

- Ivar EKELAND
- Françoise MOTHEs
- Matisse BONZON
- Laurence FABRE :
- Joseph VALANTIN

Le comité de surveillance est chargé de veiller au respect de la charte éthique de l'association et de l'acceptation des dons et ressources supérieurs à 50 000€.

4/ Effectif

- Directrice générale salariée : Eleonore DELATOUche-BIOTTEAU
- 2 juristes salariés dont 1 mi-temps : 1 contrat aidé.
- 3 stagiaires élève-avocat ou master 2
- 1 stagiaire gestion de projet
- 1 secrétaire général bénévole

III. FONCTIONNEMENT

Trois types d'entrants :

- Actualité
- Sollicitation d'une ONG ou d'une entreprise à mission
- Proposition du comité scientifique

Critères d'intervention IAA :

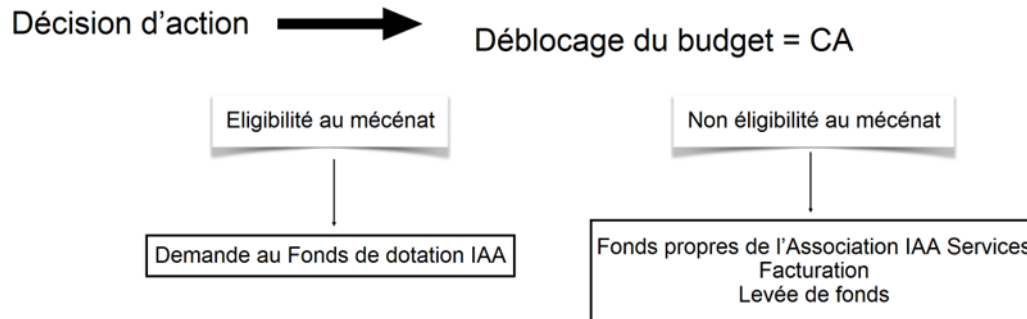
- ⇒ Universalité : droits humains et/ou environnemental
- ⇒ Disproportion des forces en présence
- ⇒ Effectivité de la règle de droit
- ⇒ Enjeu de transformation réglementaire
- ⇒ Eligibilité au mécénat

Orientation de l'entrant par le comité scientifique :

1- Lancement d'une action

Décryptage de l'action IAA

1. Phase d'étude



2. Phase d'instruction

- Formation d'un comité de pilotage = DG + RC
 - définition du budget nécessaire prévisionnel :
Doctrine + experts + avocats + stagiaires
 - Sélection des associations (contrat/charte)
 - Etablissement d'un rétro-planning

Suivi : tous les 15 jours

3. Phase de réalisation / production

- Agrégation des intérêts :

Recherche de financement
Recherche de demandeurs à l'action pour éligibilité au mécénat - si nécessaire

= CA/DG/SG

→ Convention tripartite IAA / Association / Avocat

- Stratégie judiciaire
- Création de la matière juridique

4. Phase d'accompagnement de l'avocat qui porte le cas et pilote la procédure

- Conclusions en réponse

- Communication : IAA

2/ Création d'un groupe de travail quand cela nécessite de comprendre une problématique et les enjeux des acteurs concernés.

Aux termes des travaux de ce groupe de travail, les sujets identifiés reviennent devant le comité scientifique.

IV. Modèle économique et recherche de financement

INTERET A AGIR bénéficie actuellement du dispositif local d'accompagnement de FRANCE ACTIVE, programme de soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois

Au terme de cet accompagnement, INTERET A AGIR aura défini son modèle économique et son programme d'action pour les 3 ans à venir.

V. Ambition stratégique :

Dans trois ans, grâce à son réseau développé de juristes, avocats, professeurs, étudiants, grâce à une visibilité plus importante, Intérêt à Agir sera reconnue, par l'ensemble de ses parties prenantes, comme une force d'appui juridique aux ONG, collectivités locales, entreprises de l'ESS et à mission. Elle aura les moyens financiers et humains de développer des services et des outils de mise à disposition de ses recherches et argumentations juridiques, et aura lancé au moins un contentieux à impact sur chacune de ses commissions. Elle pourra ainsi remplir son objet qui est de défendre l'Intérêt général à travers la défense de l'accès au droit pour les plus vulnérables, et de renforcer l'effectivité du droit.